

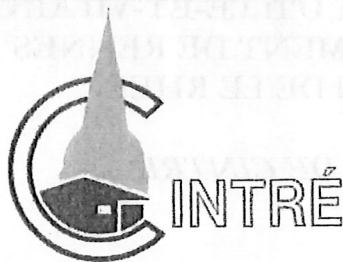
Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009001-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Titre*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

**OBJET** : D/20/09/001 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Agnès **BREGENT** en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques



Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009002-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*Le Commune à View*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2020  
Date d'affichage : 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

**OBJET** : D/20/09/002 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020

Le procès-verbal de la réunion d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire  
Jacques **RUELLO**

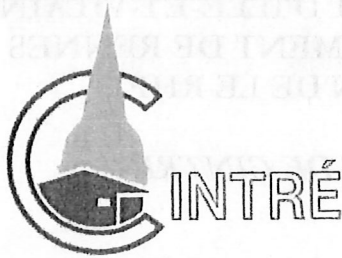
Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009003-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Titre*

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BREGENT est élue secrétaire de séance.

**OBJET** : D/20/09/003 – Personnel communal – Année scolaire 2020-2021 – Modification du temps de travail

Agnès BREGENT, Adjointe aux ressources humaines, informe l'assemblée que, suite au départ d'agents contractuels, une modification du planning de certains agents a été nécessaire.

De ce fait, trois postes d'adjoint technique ont vu leur temps de travail modifié de la façon suivante :  
32,55/35<sup>ème</sup> contre 25/35<sup>ème</sup>, 25,57/35<sup>ème</sup> contre 23,52/35<sup>ème</sup> et 28,25/35<sup>ème</sup> contre 28/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte la modification des trois postes telle que présentée ci-dessus.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire  
Jacques Ruello

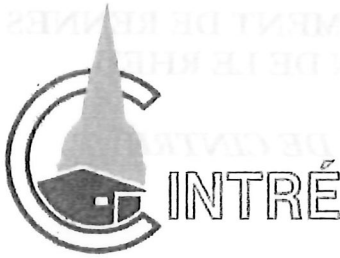
Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009004-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vivre*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le QUINZE SEPTEMBRE, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BREGENT est élue secrétaire de séance.

**OBJET** : D/20/09/004 – Adhésion au dispositif d'achats centralisés REGATE – Approbation des conditions générales de Recours – Autorisation de signature de la convention d'adhésion – Délégation au Maire

Gwennaél DANION, Adjoint aux finances, informe l'assemblée que par délibération conjointe en date du 7 juillet 2016 et 19 septembre 2016, Rennes Métropole puis la Ville de Rennes se sont constitués en centrales d'achats réunies sous le dispositif appelé REGATE pour Rennes Groupement Achat Territorial.

Ce dispositif d'achats centralisés à vocation territoriale est ouvert à l'ensemble des communes et structures associées du territoire de Rennes Métropole. Il vise à constituer un véritable levier d'optimisation de la dépense publique tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. En ce sens, les résultats attendus sont :

- une meilleure prise en compte des préoccupations sociales, de développement économique et environnemental pour une commande publique durable,
- une diminution des coûts d'achats des produits ou prestations,
- une rationalisation des coûts liés à la passation des marchés publics,
- une amélioration des conditions de marchés (amélioration de la qualité des produits ou prestations, remise de fin d'année...).

Conformément à l'article 26 de l'ordonnance n° 15-889 du 23 juillet 2015, REGATE mène deux missions :

- réaliser des activités d'achat centralisées : REGATE conclut directement des marchés de fournitures et de services en gérant seul la procédure. Il propose à ses membres la possibilité de commander directement les produits et prestations qui les intéressent. Les membres sont ainsi dispensés de procédure de mise en concurrence et de publicité.
- réaliser des prestations de conseil et de support pour la passation de marchés publics : REGATE apporte son expertise en matière de commande publique et d'achat public en termes de conseils et de formation. Il peut également gérer la procédure de passation d'un marché ou d'un accord cadre au nom et pour le compte de l'un ou de plusieurs de ses membres, qui est ensuite approuvé par ces derniers qui disposent alors d'un contrat clé en main. Ces prestations sont soumises à un droit de tirage limité par membre.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

18 SEP 2020

ID : 035-213500804-20200915-D2009004-DE

Les activités réalisées dans ce cadre sont régies par des conditions générales de recours intégrées dans la convention d'adhésion annexée au présent rapport.

Plus précisément, ces dispositions ont pour objet d'organiser les rapports entre REGATE, les membres et les futurs prestataires ou fournisseurs, si la commune décide de solliciter ce nouveau dispositif.

Si la commune adhère, cette adhésion n'emporte pas l'obligation de recourir à REGATE pour la réalisation de travaux ou pour l'acquisition de fournitures ou de services achetés par la centrale d'achats. Chaque membre reste libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par REGATE ne lui convient pas in fine.

La convention d'adhésion à REGATE emporte la possibilité de recourir aux deux centrales d'achats créées respectivement par Rennes Métropole et par la Ville de Rennes, la première étant compétente pour l'ensemble des achats communs et transversaux, la seconde étant réservée aux achats liés à des biens ou services que l'EPCI n'achète pas.

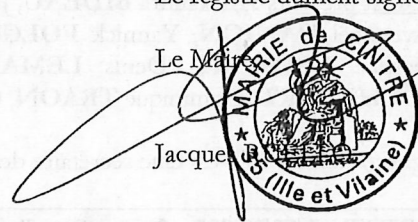
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à REGATE constituée des centrales d'achats portées par Rennes Métropole et par la Ville de Rennes, et notamment les conditions générales de recours.
- d'autoriser la signature de la convention d'adhésion à REGATE pour un montant annuel d'adhésion de 450 € pour 2020,
- de déléguer au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de REGATE en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques



Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP, 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009005-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vivre*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le QUINZE SEPTEMBRE, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BRESENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BRESENT est élue secrétaire de séance.

**OBJET** : D/20/09/005 – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes entre la régie cantine garderie de la commune de Cintré et la DGFIP

Gwennaél DANION, Adjoint aux finances, informe l'assemblée que depuis septembre 2019 la collectivité est équipée du portail famille permettant ainsi aux familles d'inscrire leurs enfants aux services périscolaires et de recevoir les factures de façon dématérialisée.

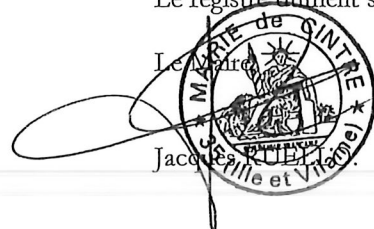
Grâce à cet outil, ils vont avoir dorénavant, la possibilité de régler directement sur leur espace à l'aide d'une carte bancaire.

Pour que ce service puisse être mis en place, il convient de conventionner avec la DGFIP qui prend à sa charge la totalité du coût de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFip. La commune, quant à elle, aura à sa charge les coûts de commissionnement carte bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire  
Jacques Ruello  
Mairie de Cintré  
Ille-et-Vilaine



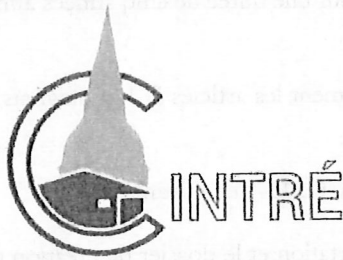
Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009006-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vivre*

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le QUINZE SEPTEMBRE, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BREGENT est élue secrétaire de séance.

**OBJET : D/20/09/006 – ZAC du Moulin à Vent – Prorogation de la DUP**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Cintré a confié à la Société d'Economie Mixte Territoires & Développement, dans le cadre d'une Concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC du Moulin à Vent, située sur la commune de Cintré. Cette opération d'aménagement a été initiée en vue de développer un nouveau quartier à l'Est du centre bourg, en continuité avec les quartiers existants et rejoignant les prairies humides de la Vaunoise. Le nouveau quartier s'inscrit dans les objectifs du PLH de RENNES METROPOLE.

La réalisation de cette opération d'aménagement ne pouvait être effective que si la collectivité disposait de moyens juridiques pour maîtriser la totalité des emprises foncières nécessaires à la mise en œuvre de cette dernière. Aussi, par délibération du 10 décembre 2013, la commune de Cintré a sollicité de l'autorité préfectorale l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur les dossiers d'utilité publique et d'identification parcellaire des emprises concernées par la mise en œuvre du projet d'aménagement de la ZAC du Moulin à Vent.

Le projet d'acquisition des terres nécessaires à la réalisation de cette opération a été déclaré d'utilité publique (DUP) par arrêté préfectoral du 29 septembre 2015 pour une durée de cinq ans.

Il était prévu à l'origine de cette opération l'acquisition d'environ 210 600m<sup>2</sup> de terrain, à ce jour, il a été acquis 90 304 m<sup>2</sup> soit environ 42 % de la superficie.

En l'absence de modification substantielle du projet initial, et en application de l'article L.121-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les effets de la DUP peuvent être prorogés une fois pour une durée au plus égale à 5 années par arrêté préfectoral.

Le projet d'aménagement n'a pas connu de modifications de nature à modifier substantiellement l'objet de l'opération, son périmètre ou le montant des dépenses prévues

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009006-DE

L'arrêté de DUP arrivant à expiration, il est nécessaire de la proroger pour une durée de cinq années afin de permettre la poursuite de la maîtrise foncière de cette opération.

- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 1 et suivants et R.121-1 et suivants,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L300-4, L 300-5, L 311-1 et suivants ;
- Vu la délibération du 9 octobre 2007 approuvant le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC du Moulin à Vent ;
- Vu la délibération du 18 novembre 2013 tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC du Moulin à Vent ;
- Vu la délibération du 10 décembre 2013 sollicitant l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur les dossiers de déclaration d'utilité publique et d'identification parcellaire des emprises concernées par la mise en œuvre du projet d'aménagement de la ZAC du Moulin à Vent ;
- Vu la délibération du 21 septembre 2015 prononçant par une déclaration de projet l'intérêt général de l'opération Moulin à Vent ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2015 déclarant d'utilité publique le projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC du Moulin à Vent ;
- Vu la Concession d'aménagement du 19/09/2009 conclue entre Cintré et la Société d'Économie Mixte Territoires et modifiée par avenant n°1 notifié le 01/03/2011 et relatif à la prorogation du délai d'exécution des études de réalisation, modifiée par avenant n°2 notifié le 11/12/2012 relatif à la prorogation du délai d'exécution des études de réalisation et précision concernant le droit de délaissement, modifiée par avenant n°3 notifié le 26/03/2014 relatif à la prorogation de la concession d'aménagement jusqu'au 31/12/2028, la garantie d'emprunt de la commune et la modification des participations financières de la ZAC et de la collectivité

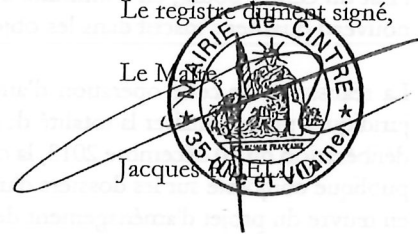
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter de Madame la Préfète, la prorogation de la déclaration d'utilité publique du 29 septembre 2015 pour une durée de cinq ans ;
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

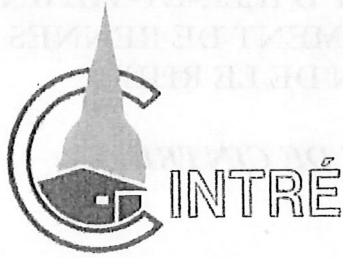
Le Maire

Jacques





DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à l'ère*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaël **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance

**OBJET** : D/20/09/007 – Restructuration du bâtiment de la mairie – Lancement de la consultation

Gwennaël **DANION**, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que le bâtiment de la mairie ayant subi d'importants dommages lors de l'épisode orageux du 9 mai dernier, des travaux de remise en état sont nécessaires.

Devant l'ampleur de ces derniers, il a été décidé d'en profiter pour procéder aux réaménagements des espaces ainsi qu'à une mise aux normes d'accessibilité du bâtiment. Plusieurs devis ont été demandés afin d'avoir une estimation du montant total des travaux.

Au regard du montant estimé, la collectivité doit procéder à une consultation pour quelques lots, il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure pour les lots suivants :

- LOT 1 : DOUBLAGE - CLOISONS - PLAFONDS - ISOLATION – MENUISERIE - SOL
- LOT 2 : ELECTRICITE
- LOT 3 : PLOMBERIE
- LOT 4 : PEINTURE

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire de CINTRÉ  
Jacques Ruello  
Ville et Vilaine

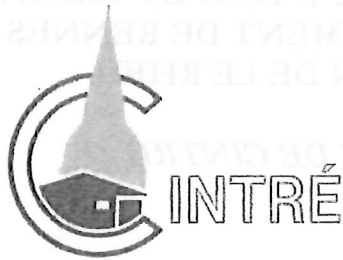
Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009008-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vivre*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2020  
Date d'affichage : 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BREGENT est élue secrétaire de séance.

**OBJET : D/20/09/008 – Constitution d'une commission marchés à procédure adaptée**

Gwennaél DANION, Adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'afin de procéder à l'analyse des offres et au choix des entreprises dans le cadre des marchés à procédure adaptée, il est conseillé de constituer une commission MAPA.

Il est donc proposé de constituer cette commission qui pourrait être composée des mêmes membres que la commission d'appels d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte cette proposition et désigne donc les membres ci-dessous :

Membres titulaires :

Agnès BREGENT,  
Julie BOCHEL  
Gwennaél DANION

Membres suppléants :

Sylvie GARDANS  
Yannick FOLGOAS  
Dominique TRAON

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire,  
Jacques Ruello

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

18 SEP. 2020

ID : 035-213500804-20200915-D2009009-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vivre*

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2020  
Date d'affichage : 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le QUINZE SEPTEMBRE, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BREGENT est élue secrétaire de séance.

**OBJET : D/20/09/009 – Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine**

Monsieur le Maire expose les termes de la convention générale d'utilisation des missions facultatives proosée par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35) comme la médecine préventive ou le traitement informatique des salaires.

La collectivité adhèrait jusqu'à présent à la médecine préventive à raison de 68 € la visite.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de renouveler l'adhésion à mission médecine préventive et autorise Monsieur le Maire à signer à signer la convention correspondante.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,



Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009010-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vire*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2020  
Date d'affichage : 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

**OBJET** : D/20/09/010 – Droit à la formation des élus – Détermination des orientations et des crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit, entre autre, l'obligation pour le conseil municipal de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Il doit déterminer les crédits ouverts à ce titre sachant que pour chaque exercice le montant des dépenses de formation ne doit pas être inférieur à 2 % du montant total des indemnités pouvant être allouées aux élus de la commune, soit pour notre collectivité 1 221 €.

La même loi impose également à l'ensemble des communes d'organiser une formation au profit de leurs élus titulaires d'une délégation au cours de la première année de mandat.

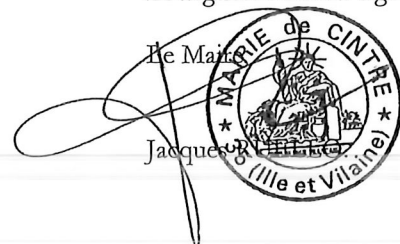
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, :

- Fixe à 1 221 € le crédit formation pour l'année à venir,
- Charge Monsieur le Maire d'organiser deux formations, l'une sur les finances locales et l'autre autour du rôle de l'élu.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques Ruello



Envoyé en préfecture le 17/09/2020

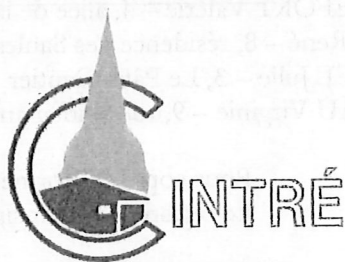
Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

**18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009011-DE

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**  
**ARRONDISSEMENT DE RENNES**  
**CANTON DE LE RHEU**



*La Commune à Vivre*

**VILLE DE CINTRÉ**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2020  
Date d'affichage : 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

**OBJET : D/20/09/011 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs(CCID)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission se réunit à minima une fois par an et est en charge de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Elle doit être composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ainsi que que 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants proposés parmi les administrés soumis, à minima, à un impôt direct.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, propose la liste ci-dessous :

AURICHE Micheline – 18, rue Saint-Melaine  
FARCY Annie – 15, résidence Saint-Roch  
LEMEE Michel – 6, La Belle Arrivée  
MINIER Gilbert – 8, Le Verger  
MOIZAN Pierre – 6, La Besnerais  
CHOQUET Frédéric – 15, place du Centre  
GLOUX Pierrette – 14, rue de l'Hermitage  
POURCHASSE Christelle – 13, rue de Rennes  
RENAUDIN Gabriel – 2, Bintin  
ROBERT René – 1, rue des Hortensias  
CHENEL Julien – 8, chemin du Pâtis Cochet  
BAULAIN Magali – 4, allée Marie Laurencin

GUEGUEN Fabienne – 22, La Barbais  
MORLAIS Jean-Yves - l'Écotais  
FROT Elisabeth – 12, résidence Les Magnolias  
LOOTEN Christian – 11, résidence Le Haut-Jardin  
LEMORDANT Pascal – 2, Monderval  
SOUFFLET Valérie – 4, rue de l'Outre Pré  
LEMESLIF Yvette – 2, La Planche Robin  
BRIAND Annie – 13, résidence Saint-Roch  
DANET Jean-Pierre – Le Moulin à Vent  
SAULNIER Philippe – 12, La Pilais  
PAVIOT Rachel – 3, La Saudrais  
KERVAZO Joëlle – 10, résidence des Chênes

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

18 SEP. 2020

ID : 035-213500804-20200915-D2009011-DE

LEBATTEUX Thierry - La Gaudière  
CARIOU Isabelle - 8 allée des Peupliers  
CHEVREL Daniel - 6, résidence Les Magnolias  
BREGENT Agnès - 2, résidence Les Magnolias

ROCHEFORT Valérie - 4, allée de la Digitale  
HUET René - 8, résidence des Saules  
BOCHEL Julie - 3, Le Pâtis Gautier  
LOYEAU Virginie - 9, rue Saint-Lambert

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire de CINTRE  
Jacqueline LIZOT



N° de l'acte	Date de l'acte	Date de consultation	N° de l'acte
10	17/09/2020	17/09/2020	10
11	17/09/2020	17/09/2020	11
12	17/09/2020	17/09/2020	12

Il est donné acte au conseil municipal du 17 septembre 2020, par lequel le conseil municipal a approuvé la délibération n° 10 du 17 septembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé la délibération n° 10 du 17 septembre 2020.

Le conseil municipal a également approuvé la délibération n° 11 du 17 septembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé la délibération n° 11 du 17 septembre 2020.

Le conseil municipal a également approuvé la délibération n° 12 du 17 septembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé la délibération n° 12 du 17 septembre 2020.

Le conseil municipal a également approuvé la délibération n° 13 du 17 septembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé la délibération n° 13 du 17 septembre 2020.

Le conseil municipal a également approuvé la délibération n° 14 du 17 septembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé la délibération n° 14 du 17 septembre 2020.

Le conseil municipal a également approuvé la délibération n° 15 du 17 septembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé la délibération n° 15 du 17 septembre 2020.

Le conseil municipal a également approuvé la délibération n° 16 du 17 septembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé la délibération n° 16 du 17 septembre 2020.

Le conseil municipal a également approuvé la délibération n° 17 du 17 septembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé la délibération n° 17 du 17 septembre 2020.

Le conseil municipal a également approuvé la délibération n° 18 du 17 septembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé la délibération n° 18 du 17 septembre 2020.

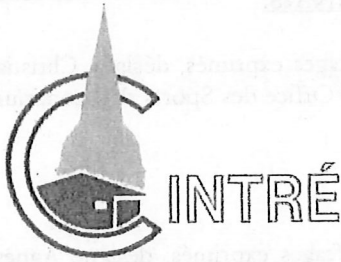
Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009012-DE

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**  
**ARRONDISSEMENT DE RENNES**  
**CANTON DE LE RHEU**



*La Commune à Vivre.*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaël **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

**OBJET** : D/20/09/012 – Désignation des représentants aux différents organismes publics ou privés

Monsieur le Maire explique que la commune est représentée dans plusieurs organismes publics ou privés et qu'il convient, pour chacun d'entre eux, de procéder à la désignation de délégué.

**ORGANISME DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES (OGEC)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Dominique **TRAON** comme représentant à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC).

**L'ETAPE -**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Agnès **BREGENT** comme représentante à l'Etape.

**ASSOCIATION D'AIDE EMPLOI SERVICE (ADES)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Murielle **POISSENOT** comme représentante à l'Association d'Aide emploi Service (ADES).

**COMITE D'OBSERVATION DE LA DEPENDANCE ET DE MEDIATION (C.O.D.E.M.)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Sylvie **GARDANS** comme représentante au Comité d'Observation de la Dépendance et de Médiation (CODEM).

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009012-DE

### OFFICE DES SPORTS DES COMMUNES DE L'OUEST RENNAIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Christian GAUTIER délégué titulaire et Dominique TRAON délégué suppléant au sein de l'Office des Sports des Communes de l'Ouest Rennais.

### COMITE NATIONAL DES ŒUVRES SOCIALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Agnès BREGENT déléguée au Comité Nationale des Œuvres Sociales (CNAS).

### COMICE AGRICOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Denis LEMARCHAND et Christophe VALY délégués au Comice Agricole.

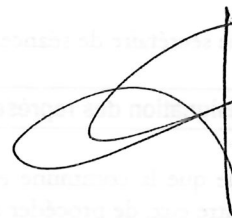

### AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Gwennaél DANION correspondant à Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC).

### CORRESPONDANT DEFENSE (Sensibilisation des concitoyens aux questions de défense)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Yannick FOLGOAS correspondant défense.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire  
Jacques  
  




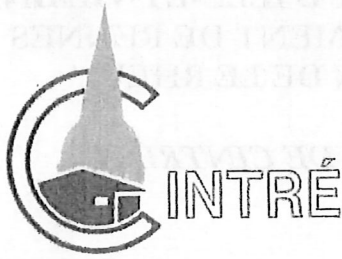
Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009013-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vire*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le QUINZE SEPTEMBRE, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BREGENT est élue secrétaire de séance

**OBJET** : D/20/09/013 – Désignation des représentants à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Rennes Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Gwennaél DANION, délégué titulaire et Agnès BREGENT déléguée suppléante auprès de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques RUELLO



Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009014-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Votre*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BREGENT est élue secrétaire de séance

**OBJET** : D/20/09/014 – Désignation des candidats pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Code général des impôts (article 346 A de l'annexe III) prévoit que la désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les membres de la CIID (dix commissaires et dix suppléants) sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de quarante contribuables dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sur proposition de ses communes membres.

En vue de constituer la CIID de Rennes Métropole, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, propose Monsieur Christian LOOTEN – 11, résidence Le Haut-Jardin.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire de CINTRÉ

Jacques Ruello



Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009015-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vif*

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BRESENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BRESENT est élue secrétaire de séance

**OBJET** : D/20/09/015 – Liste électorale – Renouvellement de la commission de contrôle

Monsieur le Maire informe l'assemblée du rôle de cette commission, à savoir de contrôler les inscriptions et radiations de la liste électorale et de sa composition soit de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de deux autres conseillers municipaux qui appartiennent à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Il est signalé que le conseiller municipal désigné est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal, à l'exception du maire, des adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne les conseillers municipaux suivants :

1<sup>ère</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix :

- Yannick FOLGOAS
- Sylvie GARDANS
- Murielle POISSENOT

2<sup>ème</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix :

- Anton BUREL
- Christine GEORGES

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques RUELLO

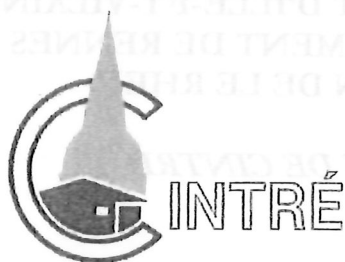


Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009016-DE



*La Commune à Vivre*

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **QUINZE SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance

**OBJET** : D/20/09/016 – Rapport de la Chambre régionale des comptes de 2019 – Actions entreprises suite aux observations

Agnès **BREGENT**, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe l'assemblée que la commune de Cintré a fait l'objet d'un contrôle de la chambre régionale des comptes pour la période 2013 – 2017.

Le rapport notifié en mairie le 2 juillet 2019 et présenté au Conseil Municipal le 16 septembre 2019 fait l'objet de recommandations

La collectivité est tenue de présenter au conseil municipal les actions entreprises suite aux observations ci-dessous.

Observation n° 1 : Mettre en place une comptabilité d'engagement

Réponse : La comptabilité d'engagement a été mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Observation n° 2 : Elaborer un plan pluriannuel d'investissement

Réponse : Le PPI va être mis en place sous la nouvelle mandature, le conseil municipal ne pouvant présager de la politique d'investissement des futurs élus.

Observation n°3 : Faire figurer en annexe des documents budgétaires, dans les engagements hors bilan, la liste de toutes les opérations de portage foncier dans un souci de transparence même si le provisionnement de ce type de risque n'est pas répertorié dans la nomenclature M14

Réponse : Plusieurs biens ont fait l'objet d'un compromis de vente dont le plus important (605 000 €). Lors du vote du budget primitif 2021, une annexe reprendra la liste des biens restant engagés.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

18 SEP. 2020

ID : 035-213500804-20200915-D2009016-DE

Observation n° 4 : Appliquer la durée légale de 1 607 heures de travail annuel

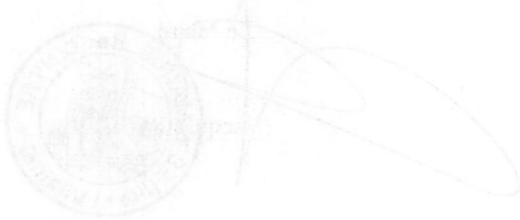
Réponse : La durée annuelle a été ramenée à 1 607 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les agents bénéficiaient depuis 2002 de 2 jours de congés supplémentaires accordés dans le cadre du protocole ARTT. Ces deux jours ont été supprimés.

Le Conseil Municipal prend acte des actions entreprises.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques RUELLE



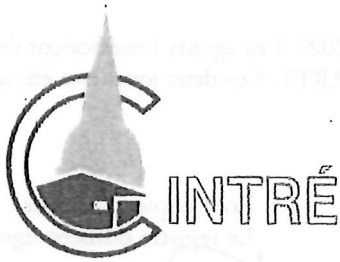
Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009017-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vire*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le QUINZE SEPTEMBRE, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BREGENT est élue secrétaire de séance

**OBJET** : D/20/09/017 – Installation classée pour la protection de l'environnement – Avis du Conseil Municipal – SAS SYNERGIE BIOMETHANE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAS SYNERGIE BIOMETHANE a déposé une demande de demande en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'évolution d'une unité de méthanisation agricole et collectivité au lieu-dit 1, La Boffetière sur notre commune.

L'enquête publique a eu lieu du 10 août au 9 septembre 2020 et conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit être consulté pour avis.

Denis LEMARCHAND, intéressé par le dossier ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, émet un avis favorable à la demande d'enregistrement.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques Ruello



Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le **18 SEP. 2020**

ID : 035-213500804-20200915-D2009018-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU



*La Commune à Vivre*

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 septembre 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	18 septembre 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le QUINZE SEPTEMBRE, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Agnès BREGENT est élue secrétaire de séance

**OBJET : D/20/09/018 – Information au conseil municipal au titre de la délégation du conseil municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 4 juillet et le 8 septembre 2020

Le 21 juillet décide de confier à l'entreprise MEBFRAY le fauchage chemins pédestres pour 2 646 €.

Le 21 juillet décide l'acquisition, auprès de la société BPA35, d'un aspirateur à eau pour le service technique pour un montant de 358.14 €.

Le 22 juillet passe la commande, auprès de la société Groupe LE GOFF, de produits d'entretien pour un montant de 1 085.71 €.

Le 1<sup>er</sup> septembre décide le virement de crédits suivants :

- Section de fonctionnement :

Article 022 : - 12 100 €

Article 60628 : + 12 100 €

Le 7 septembre décide l'acquisition, auprès de la société LECLERC, de CD pour la bibliothèque pour un montant de 191,77 €.

Le 7 septembre décide l'acquisition, auprès de la société ESPACE EMERAUDE, de peinture pour le cheminement des enfants aux abords de l'école pour un montant de 256.14 €.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire de CINTRÉ  
Jacques Ruello

